

l'édifice social n'a pas été préparé. Par conséquent, nous recommandons que les lois ne soient pas mises en vigueur avant que le public ne soit prêt à les accepter.

Si nous acceptons l'affirmation contenue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, à savoir que: « La famille est l'entité naturelle et fondamentale de la société et elle a droit à la protection de la société et de l'État. » Par conséquent, il nous appartient d'assurer que chaque membre d'une famille puisse s'acquitter de ses obligations envers cette entité et qu'il puisse en tirer ses droits. Nous devons aussi assurer le bien-être total des membres de foyers désunis et où ne règne pas l'harmonie. A cette fin, nous recommandons l'établissement de garderies afin que les enfants qui ont besoin de surveillance pendant une partie ou la totalité de la journée bénéficient à l'avenir de la surveillance d'un personnel spécialisé et dans un milieu convenable. Le coût de ces services devrait être établi d'après la capacité de paiement des parents. Ces centres fourniraient des services aux familles ne comprenant qu'un seul parent, aux mères qui travaillent, tant aux foyers à l'aise qu'à ceux qui sont pauvres.

Nous recommandons que des dispositions soient prises afin de fournir aux enfants qui ne sont pas bien nourris chez eux, au moins un repas bien balancé par jour, quand ils sont à l'école. On doit inclure dans ce même effort un programme de rééducation des adultes.

Nous recommandons que des assistantes sociales visitent les familles dans des situations d'urgence où l'un des parents est retiré du foyer. Encore ici, le paiement de ces frais doit être calculé d'après un barème suivant la capacité de paiement.

La « pauvreté » qui nous a le plus impressionné réside dans le domaine des attitudes, où les personnes qui sont propriétaires d'une richesse matérielle plus grande que ceux qui sont au seuil de la pauvreté, ou au-dessous, ne reconnaissent pas l'existence d'un « problème ». Ces personnes sont celles qui sont d'avis que le gouvernement ou quelqu'un d'autre devrait faire quelque chose à ce « sujet », alors qu'ils n'ont aucune responsabilité dans la lutte contre les causes de la pauvreté.

Selon nous, la responsabilité d'attaquer le problème et de chercher une solution n'incombe pas entièrement aux différents paliers de gouvernement. Bien que, selon nous, les gouvernements peuvent préparer une ambiance convenable aux changements qui doivent avoir lieu, on ne peut pas légiférer sur les attitudes. On n'amorcera la solution du problème que lorsque les membres

de la société assumeront chacun leurs responsabilités. Par conséquent, les efforts de temps et d'énergie ne seront fructueux que lorsque ceux qui ont besoin d'aide (les pauvres) et ceux qui essaient d'aider travailleront ensemble en petits groupes. Tout le travail qui doit être accompli ne peut pas l'être par des travailleurs rémunérés et il est douteux qu'il doive en être ainsi. Ce sont plutôt les associations professionnelles, les groupements sociaux, qui, à l'aide de lois justes et d'un gouvernement soucieux de maintenir un équilibre économique qui ne désavantage pas un secteur quelconque de la société, doivent offrir leurs talents aux pauvres.

Le gouvernement aussi doit s'attaquer à la tâche de renseigner les personnes quant aux attitudes et aux opinions de leurs voisins prospères et pauvres. C'est aux progrès des communications (surtout la télévision) qu'on a attribué l'établissement d'objectifs importants pour la société. Le fait que toutes les personnes n'aient pas les moyens d'atteindre ces objectifs a accru le problème de la pauvreté.

Nous recommandons que les églises, les cercles de bienfaisance sociale et les associations professionnelles—plutôt que de poursuivre leur intérêt propre—entreprennent MAINTENANT volontairement ces programmes qu'ils aimeraient voir éventuellement devenir la responsabilité des divers paliers de gouvernement.

Nous recommandons aussi que des groupes de citoyens manifestent ouvertement leur appui moral aux policiers, aux travailleurs sociaux et aux fervents d'œuvres sociales dans leur région, afin que soit établi un climat propice au progrès et la collaboration.

Selon nous, si les citoyens et les gouvernements agissent de concert maintenant, on préviendra un désordre social. Nous recommandons qu'on n'étudie pas le problème de la pauvreté en profondeur pendant que ses victimes continuent de souffrir. Même si les personnes n'attendent pas de miracles, elles veulent se rendre compte d'une progression constante des événements qui mène à une confrontation concrète et à une élimination du problème.

L'Association pour l'amélioration du secteur sud

L'Association des locataires du secteur sud

BIBLIOGRAPHIE

1. Viktor E. Frankl: « *The Doctor and the Soul* ». Alfred A. Knopf, Inc., New York, 1969.
2. Charbonneau, J.-P., *Le Devoir*, le 21 janvier 1970.